

PROVINCE DE QUÉBEC
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré, tenue le mercredi 2 mai 2012, à 20 h, en la salle des délibérations de la MRC de La Côte-de-Beaupré, sise au 3, rue de la Seigneurie à Château-Richer.

Sont présents:

M. Pierre Lefrançois, préfet, maire de L'Ange-Gardien
M. Frédéric Dancause, maire de Château-Richer
M. Pierre Dion, maire de Saint-Tite-des-Caps
M. Marc Dubeau, maire de Saint-Joachim
M. Jean-Luc Fortin, maire de Sainte-Anne-de-Beaupré
M. Yves Germain, maire de Boischatel
M. Michel Paré, maire de Beaupré
M. Jacques Roberge, représentant de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente
M. Germain Tremblay, maire de Saint-Ferréol-les-Neiges

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M. Michel Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Pierre-Alexandre Côté, aménagiste
M^{me} Christine Côté-Tremblay, adjointe à la direction générale

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, le préfet souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance à 20 h 02.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉS. #2012-05-60

IL EST PROPOSÉ PAR MARC DUBEAU ET UNANIMEMENT RESOLU QUE l'ordre du jour soumis pour adoption au début de la présente séance soit et est adopté en y ajoutant :

- au point 17 « Mandat au directeur général pour négocier l'obtention d'un accès au TNO Sault-au-Cochon à partir du Chemin de la Montagne dans la municipalité de Saint-Tite-des-Caps » ;
- au point 18 « CLD de La Côte-de-Beaupré / Motion de félicitations »

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2012

RÉS. #2012-05-61

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN TREMBLAY ET UNANIMEMENT RESOLU QUE le procès-verbal de la séance du 4 avril 2012 soit et est approuvé tel que présenté.

4. **Adoption par les membres du comité administratif du procès-verbal de la séance du 25 avril 2012**
RÉS. #2012-05-62

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES ROBERGE ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif en date du 25 avril 2012 soit et est ratifié.

5. **Ratification du procès-verbal de la séance du Comité administratif du 25 avril 2012 et des décisions qui y sont contenues**
RÉS. #2012-05-63

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DION ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré accepte pour dépôt le procès-verbal de la séance du comité administratif en date du 25 avril 2012 et ratifie les décisions qui y sont contenues.

6. **Suivi de la dernière séance**

Le directeur général informe les membres du conseil quant au suivi de dossiers :

- Transport collectif régional : la demande de contribution financière au MTQ a été expédiée et la confirmation de celle-ci n'a pas encore été reçue.
- Protection de la vallée de la rivière Sainte-Anne : la résolution a été acheminée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi qu'une copie conforme à la Municipalité de Saint-Joachim.

7. **Période de questions**

Les interventions débutent à 20 h 04 et se terminent à 20 h 06.

8. **Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec / Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques**
RÉS. #2012-05-64

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise de la taxe imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL PARÉ ET UNANIMEMENT
RÉSOLU :

- Que la MRC de La Côte-de-Beaupré demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser à CAUCA dont le siège social est situé au 485, boul. Renault, C.P. 5128, Beauceville (Québec) G5X 3P5 pour et à l'acquit de la MRC de La Côte-de-Beaupré toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la MRC tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la MRC de La Côte-de-Beaupré des sommes ainsi versées.

9. Maison des Jeunes L'Énigme / Projet TAG / Demande d'appui
RÉS. #2012-05-65

IL EST PROPOSÉ PAR MARC DUBEAU ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré appuie favorablement la demande de la Maison des jeunes l'Énigme de Beaupré dans le cadre du projet TAG – TRAVAIL DE RUE afin qu'elle puisse poursuivre ses démarches pour obtenir la reconnaissance de la part de l'Agence de Santé et des Services sociaux de la Capitale-Nationale et de lui permettre de consolider son budget TAG –TRAVAIL DE RUE.

10. Dépôt du rapport financier au 31 mars 2012 : MRC – TNO Lac-Jacques-Cartier et Fonds TPI
RÉS. #2012-05-66

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité administratif de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à sa réunion régulière, le 25 avril 2012 ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES ROBERGE ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré accepte le dépôt du rapport financier 2012 pour la MRC, le TNO Lac-Jacques-Cartier et du Fonds TPI, pour la période du premier semestre, soit du 1^{er} janvier au 31 mars 2012.

11. Nomination du représentant de la MRC au sein de l'ULS de la Capitale-Nationale
RÉS. #2012-05-67

CONSIDÉRANT QUE M. Martin Pouliot, directeur des loisirs de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, représente depuis quelques années la MRC de La Côte-de-Beaupré au sein du conseil d'administration de l'Unité de loisir et de sport de la Capitale Nationale (ULSCN) ;

CONSIDÉRANT QUE ce poste vient en élection à l'assemblée générale de l'ULSCN en juin 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Pouliot accepte de représenter la MRC pour un nouveau mandat de deux (2) ans ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-LUC FORTIN, APPUYÉ PAR GERMAIN TREMBLAY ET UNANIMEMENT RESOLU QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré reconduise monsieur Martin Pouliot, directeur des loisirs de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, pour la représenter au sein du conseil d'administration de l'Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale (ULSCN) pour un mandat de 2 ans (juin 2012 à juin 2014).

12. Plan de développement durable

12.1 Mandat à l'Université Laval / Inventaire préparatoire du schéma d'aménagement **RÉS. #2012-05-68**

CONSIDÉRANT la résolution #2010-11-188, intitulée « Engagement de crédit au montant de 177 727 \$ et contribution en ressources humaines / « Plan de développement durable des collectivités—La Côte-de-Beaupré, vers une région en santé », adoptée par ce Conseil, le 3 novembre 2010;

CONSIDÉRANT la proposition de service de la Forêt Montmorency pour les services de Mme Gabrielle Rivard;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR MARC DUBEAU ET UNANIMEMENT RESOLU QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré accepte l'offre de la Forêt Montmorency pour des travaux d'inventaire et une étude de préféabilité dans le cadre de travaux d'élaboration du schéma d'aménagement et de développement durable. À cette fin, la MRC de La Côte-de-Beaupré engage des crédits n'excédant pas 14 140 \$ (plus taxes).

12.2 Rapport sur le plan d'action de la planification stratégique du développement durable

M. Pierre-Alexandre Côté, aménagiste, dépose aux membres du Conseil et passe en revue le rapport sur le plan d'action de la planification stratégique du développement durable.

12.3 Formation du comité de suivi du schéma d'aménagement **RÉS. #2012-05-69**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité administratif de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à sa réunion régulière, le 25 avril 2012 ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR YVES GERMAIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré forme un comité de suivi au regard du schéma d'aménagement et que celui-ci soit composé des membres du Comité administratif de la MRC, soit MM. Pierre Lefrançois, préfet, Pierre Dion, Jacques Roberge, Germain Tremblay.

**13. Octroi d'un contrat pour le plan d'action PGMR
RÉS. #2012-05-70**

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'adoption de la résolution n° 2012-03-37, le directeur général de la MRC a procédé à un appel de propositions par voie d'invitation pour réaliser un état de situation et un plan d'action pour la gestion des matières résiduelles dans le cadre de la planification stratégique de développement durable;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a analysé les trois (3) propositions reçues conformes;

CONSIDÉRANT QUE parmi les trois (3) firmes qui ont réussi l'évaluation technique, le plus bas soumissionnaire, Takt-Étik, offre de compléter le mandat pour un montant de 15 143,70 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la démarche de planification stratégique de développement durable, le Fonds municipal vert pourrait contribuer financièrement jusqu'à 50% du montant total;

CONSIDÉRANT QUE, une fois le mandat complété, la MRC aura en main des données essentielles à la révision du plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ Rive-Nord, qui prendront en compte les objectifs de la nouvelle PQGMR;

IL EST PROPOSÉ PAR FRÉDÉRIC DANCAUSE ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré :

- OCTROIE le mandat à la firme Takt-Étik pour un montant de 15 143,70 \$, taxes incluses.

**14. Appui au Collège des Hauts-Sommets / Programme de soutien aux installations sportives et récréatives
RÉS. #2012-05-71**

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DION ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré appuie le projet du Collège des Hauts-Sommets de Saint-Tite-des-Caps pour la construction d'un gymnase afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II.

15. Appui à la Municipalité de L'Ange-Gardien / Programme de soutien aux installations sportives et récréatives
RÉS. #2012-05-72

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-LUC FORTIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré :

1. APPUIE la Commission scolaire des Premières-Seigneuries et la Municipalité de L'Ange-Gardien dans le cadre du projet de construction d'un gymnase à l'école du Petit-Prince située en la municipalité de L'Ange-Gardien et que celui-ci permettrait l'utilisation de plateaux supplémentaires pour le développement du sport local et régional ;
2. TRANSMETTE copie de la présente résolution au ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation dudit projet.

16. Appui à la Municipalité de Saint-Joachim / Programme de soutien aux installations sportives et récréatives
RÉS. #2012-05-73

IL EST PROPOSÉ PAR YVES GERMAIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré :

1. APPUIE la Municipalité de Saint-Joachim dans le cadre du projet de construction d'un gymnase à l'école La Pionnière, située en la Municipalité de Saint-Joachim et que celui-ci permettrait l'utilisation de plateaux supplémentaires pour le développement du sport local et régional ;
2. TRANSMETTE copie de la présente résolution au ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation dudit projet.

17. Mandat au directeur général pour négocier l'obtention d'un accès au TNO Sault-au-Cochon à partir du Chemin de la Montagne dans la municipalité de Saint-Tite-des-Caps
RÉS. #2012-05-74

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de sentier Transcanadien, tous les droits de passage sur les propriétés privées ont été obtenus, à l'exception d'un droit permettant de relier le sentier projeté à partir du Chemin de la Montagne vers le TNO Sault-au-Cochon ;

ATTENDU qu'il n'existe actuellement aucun accès public au TNO, ce qui rend problématique la gestion et la mise en valeur de ce dernier par la MRC ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-LUC FORTIN ET RÉSOLU QUE le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré :

1. MANDATE le directeur général à négocier de gré à gré l'acquisition de terrain nécessaire à l'aménagement d'un sentier récréatif ainsi que d'un chemin d'accès au TNO entre le Chemin de la Montagne et ledit TNO Sault-au-Cochon ;
2. QU'à défaut d'entente, le directeur général soit autorisé à donner à nos procureurs le mandat d'entreprendre les procédures d'expropriation appropriées.

Le président demande le vote. Le résultat est le suivant :

SONT <u>POUR</u> :	LEFRANÇOIS, Pierre	1 voix	=3 500
	GERMAIN, Yves	1 voix	=6 337
	DANCAUSE, Jean-Pierre	1 voix	=3 976
	FORTIN, Jean-Luc	1 voix	=2 866
	PARÉ, Michel	1 voix	=3 271
	DUBEAU, Marc	1 voix	=1 329
	ROBERGE, Jacques	1 voix	= 3
	TREMBLAY, Germain	<u>1 voix</u>	<u>=2 779</u>
		8 voix	24 061 Hab.
EST <u>CONTRE</u> :	DION, Pierre	1 voix	=1 415 Hab.

La majorité des voix étant atteinte et représentant plus de 50% du total des populations attribuées aux représentants qui se sont exprimés, la résolution est ADOPTÉE.

**18. CLD de La Côte-de-Beaupré / Motion de félicitations
RÉS. #2012-05-75**

IL EST PROPOSÉ PAR YVES GERMAIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré adresse une motion de félicitations et de remerciements à MM. Mario Leblanc, directeur général et Marc-André Avoine, agent de développement touristique du CLD de la Côte-de-Beaupré, pour la qualité et la présentation des documents déposés pour l'obtention de soutien financier de la part du Bureau de la Capitale-Nationale (BCN), de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (CRÉ) et du ministère du Tourisme dans le cadre de la construction du bureau d'accueil touristique sis en la Municipalité de Boischatel.

M. Pierre Lefrançois, préfet, adresse également des remerciements et des félicitations à M. Yves Germain, maire de Boischatel, pour ses démarches et pour sa qualité du travail accompli tout au long du processus dans le dossier du bureau d'accueil touristique.

19. Période de questions

Les interventions débutent à 20 h 15 et se terminent à 20 h 23.

20. Levée de la séance
Rés. #2012-05-76

Le Préfet, M. Pierre Lefrançois, constatant que l'ordre du jour est épuisé, IL EST PROPOSE PAR GERMAIN TREMBLAY ET UNANIMEMENT RESOLU QUE la séance soit et est levée à 20 h 24.

Le préfet,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier,

Pierre Lefrançois

Michel Bélanger

Note : En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du Code municipal.